

République française

Département de la Drôme

COMMUNE DES GRANGES GONTARDES

Séance du 23/06/2025

Membres en exercice : 13

Présents : 10

Représentés : 1

Absents : 2

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : Gérard BAUMEA, Cécile AUDIBERT, Jean-Christophe CAMBON, Fabienne KOBİ, Hélène MOULY, Franco PICCARDO, Nicole PONIZY, Jérôme ROIG, Didier SOULAIGRE, Dominique VEZON DAUNIS

Représentés : Geoffroy HUGUES

Absents : Emmanuelle COMBET, Christophe GALISSARD

Secrétaire de séance : Jérôme ROIG

Date de la convocation : 13/06/2025

N° d'ordre : DE_2025_024 23/06/2025

Objet : Convention SDTV 26/ LGG mise à disposition d'un local

Madame le Maire rappelle que le Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme a son siège social sur la commune. Son secrétariat administratif et comptable est assuré par un agent recruté par celui-ci. Les locaux du secrétariat de mairie, le matériel de reproduction, le téléphone, les fournitures de bureau (papiers, enveloppes, 1 armoire...) sont fournis par la commune et sont à la disposition de cet agent.

Le coût de cette mise à disposition est évalué à 440 € pour l'année 2025. Il convient donc d'entériner cette prestation par voie de convention.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

ACCEPTE les modalités de la Convention de mise à disposition du secrétariat comptable et administratif pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et comptables pour la mise en application de la présente.

Fait à Les Granges Gontardes, le 23/06/2025

Madame Hélène MOULY
MAIRE



